

Microsoft License Terms

NOTIFICATION IMPORTANTE (suivie des TERMES DU CONTRAT DE LICENCE)

Informations relatives à l'utilisation et au diagnostic. Microsoft collecte automatiquement ces informations, qui peuvent être associées à votre organisation, et les utilise pour aider à améliorer votre installation, votre mise à jour et votre expérience utilisateur, ainsi que la qualité et la sécurité des produits et services Microsoft. Windows Server Essentials dispose de quatre (4) paramètres de collecte des informations (Sécurité, De base, Amélioré et Complet), et utilise le paramètre « **Amélioré** » par défaut. Le niveau Amélioré comprend les informations requises pour : (i) exécuter nos technologies de protection contre les programmes malveillants et d'informations relatives à l'utilisation et au diagnostic ; (ii) comprendre la qualité du dispositif et l'utilisation et la compatibilité de l'application et (iii) identifier les problèmes de qualité dans l'utilisation et les performances du système d'exploitation et des applications.

Choix et contrôle : Les administrateurs peuvent changer le niveau de collecte des informations à travers les **Paramètres**. Pour obtenir de plus amples informations concernant les informations de diagnostic et d'utilisation, consultez le site aka.ms/winserverdata et la Déclaration de confidentialité de Microsoft (consultez le site aka.ms/privacy).

Dernière mise à jour : avril 2018

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

MICROSOFT WINDOWS SERVER ESSENTIALS

Nous vous remercions d'avoir choisi Microsoft. Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre Microsoft Corporation (ou, en fonction de votre lieu de résidence, l'un de ses affiliés) et vous. Lisez-les attentivement. Ils portent sur le logiciel visé ci-dessus, y compris le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant. Ce contrat porte également sur les produits Microsoft suivants :

- les mises à jour,
- les suppléments, et
- les services Internet,

de ce logiciel à moins que d'autres termes n'accompagnent ces produits. auquel cas, ces derniers prévalent. Toute information d'assistance applicable est fournie ici : (aka.ms/windowslifecycle).

En utilisant le logiciel, vous acceptez ces termes. Si vous ne les acceptez pas, n'utilisez pas le logiciel. et retournez-le à votre revendeur afin d'obtenir un remboursement ou un avoir. Si vous ne parvenez pas à vous faire rembourser par votre revendeur, contactez Microsoft ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays

afin d'obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site aka.ms/msoffices. Aux États-Unis et au Canada, appelez le (800) MICROSOFT ou consultez le site aka.ms/nareturns.

Comme décrit ci-dessous, en utilisant certaines fonctionnalités, vous consentez à ce que Microsoft effectue des mises à jour automatiques et recueille certaines informations standard sur l'ordinateur pour les services Internet.

DROITS D'UTILISATION À DES FINS D'ÉVALUATION. Si vous avez acquis une version d'évaluation du logiciel, les DROITS D'UTILISATION À DES FINS D'ÉVALUATION décrits dans cet article s'appliquent à vos droits d'utilisation de la version d'évaluation du logiciel :

- Vous pouvez utiliser le logiciel uniquement pour le tester, en faire une présentation et l'évaluer en interne.
- Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel dans un environnement de production, sauf autorisation expresse de Microsoft en vertu d'un autre contrat.
- Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel au-delà de la période d'évaluation autorisée.

- Les articles 1–3, 5, 9–15 et la Garantie limitée ci-après ne s'appliquent pas. Les articles suivants s'appliquent.

- **EXCLUSIONS DE GARANTIE.** Le logiciel est concédé sous licence « en l'état ». Vous assumez tous les risques liés à son utilisation. Microsoft n'accorde aucune garantie ou condition expresse. Vous pouvez bénéficier de droits des consommateurs supplémentaires dans le cadre de votre législation locale, que ce contrat ne peut modifier. Dans la mesure permise par la législation locale, Microsoft exclut les garanties implicites de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de violation.

- Ce logiciel étant fourni « en l'état », Microsoft ne fournira aucun service d'assistance technique.

- **LIMITATION ET EXCLUSION DES RECOURS ET DOMMAGES-INTÉRÊTS.** Vous ne pouvez obtenir de Microsoft et de ses fournisseurs qu'une indemnisation en cas de dommages directs et dans la limite de 5,00 USD. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation pour les autres dommages, y compris les dommages spéciaux, indirects ou incidents et les pertes de bénéfices.

Cette limitation concerne :

- toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
- les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages. La limitation ou l'exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre pays n'autorise pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.

Si vous avez acquis une version du logiciel au détail, les termes du contrat de licence indiqués ci-dessous vous sont applicables.

Si vous vous conformez aux présents termes du contrat de licence, vous disposez des droits stipulés ci-dessous pour chaque licence de logiciel acquise.

1. VUE D'ENSEMBLE

a. Logiciel. Le logiciel contient :

- un logiciel serveur, et
- un logiciel supplémentaire utilisable uniquement en association avec le logiciel serveur.

b. Modèle de licence. Le logiciel est concédé sous licence en fonction :

- le nombre d'instances du logiciel serveur exécutées ; et
- la fonctionnalité du logiciel serveur à laquelle vous accédez

c. Terminologie des contrats de licence

- **Instance.** Vous créez une « instance » du logiciel en exécutant la procédure ou le programme d'installation du logiciel. Vous pouvez également créer une instance en dupliquant une instance existante. Dans le présent contrat, les références au logiciel incluent les « instances » du logiciel.
- **Exécution d'une Instance.** Vous « exécutez une instance » du logiciel en la chargeant dans la mémoire et en exécutant une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée comme étant active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.

- **Environnement de système d'exploitation.** Un « environnement de système d'exploitation » correspond à :
 - (i) tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts, et
 - (ii) des instances d'applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

Il existe deux types d'environnement de système d'exploitation : physique et virtuel.

Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle (par exemple, Microsoft Hyper-V Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple, les technologies de virtualisation Microsoft) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique.

Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière).

Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :

- (i) un environnement de système d'exploitation physique, et
 - (ii) un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.
- **Serveur.** Un serveur est un dispositif ou système matériel physique capable d'exécuter un logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.
 - **Compte d'utilisateur.** Un compte d'utilisateur est un nom d'utilisateur unique, avec le mot de passe associé.
 - **Attribution d'une Licence.** Attribuer une licence signifie désigner cette licence pour un dispositif ou un utilisateur.

2. DROITS D'UTILISATION

A. Attribution de la Licence au Serveur

- i. **Attribution initiale.** Avant d'exécuter une instance du logiciel serveur concédé sous licence de logiciel, vous devez attribuer cette licence à l'un de vos serveurs. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour cette licence spécifique. Vous pouvez attribuer d'autres licences de logiciel à ce serveur, mais vous n'êtes pas autorisé à attribuer la même licence à plusieurs serveurs.
 - ii. **Réattribution.** Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebus le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.
- b. Exécution d'instances du logiciel serveur
- i. Vous pouvez exécuter à tout moment :
 - une instance du logiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation physique ; et
 - une instance du logiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation virtuel sur le serveur concédé sous licence.
 - ii. Vous devez exécuter le logiciel serveur dans un domaine pour lequel le serveur Active Directory est configuré comme suit :
 - contrôleur de domaine (un serveur unique qui contient tous les rôles FSMO (Flexible Single Master Operations)) ;
 - racine de la forêt du domaine ;
 - n'est pas un domaine enfant ; et
 - n'a pas de relation de confiance avec un autre domaine.
 - iii. Si vous exécutez simultanément les deux instances autorisées, l'instance du logiciel serveur qui s'exécute sur l'environnement de système d'exploitation physique peut être utilisée uniquement pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ou fournir des services de virtualisation matérielle. L'instance qui exécute le logiciel de virtualisation matérielle ou les services de virtualisation matérielle ne doit pas satisfaire aux exigences du point (ii) ci-dessus. L'instance qui exécute le logiciel de virtualisation matérielle ou les services de virtualisation matérielle est la seule configuration qui n'exige pas que l'instance soit un contrôleur de domaine.

- c. **Utilisation du Logiciel Serveur.** Vous êtes autorisé à installer et à utiliser une instance, ou deux instances sous réserve du paragraphe 2b.iii., du logiciel serveur sur un serveur concédé sous licence. Vous pouvez utiliser jusqu'à vingt-cinq (25) Comptes d'utilisateurs. Chaque compte d'utilisateur autorise un utilisateur nommé à accéder au logiciel serveur sur ce serveur et à l'utiliser.
- d. **Exécution d'instances de logiciels supplémentaires.** Vous êtes autorisé à exécuter ou utiliser un nombre quelconque d'instances des logiciels supplémentaires répertoriés sur le site Web mentionné ci-dessous dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Vous pouvez utiliser le logiciel supplémentaire uniquement en association avec le logiciel serveur. Pour obtenir la liste des logiciels supplémentaires, consultez le site aka.ms/additionalsoftware.
- e. **Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage.** Pour chaque licence du logiciel acquise, vous êtes autorisé à créer et à stocker un nombre illimité d'instances du logiciel sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage. Vous pouvez créer et stocker des instances dans le seul but d'exercer votre droit d'exécuter des instances du logiciel au titre de vos licences, comme décrit dans les droits d'utilisation applicables (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).
- f. **Programmes Microsoft fournis.** Le logiciel contient d'autres programmes Microsoft. Les présents termes du contrat de licence s'appliquent à l'utilisation de ces programmes en association avec le logiciel serveur.

3. CONDITIONS DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES

- A. **Licence d'Accès Client (« CAL ») Services AD RMS (Active Directory Rights Management Services) Windows Server.** Vous devez acquérir une CAL Services AD RMS (Active Directory Rights Management Services) Windows Server pour chaque Compte d'Utilisateur via lequel un utilisateur accède directement ou indirectement à la fonctionnalité de Services AD RMS (Active Directory Rights Management Services) Windows Server.
- b. **Multiplexage.** Les opérations de multiplexage et de concentration visant à réduire les connexions directes au logiciel ne réduisent pas le nombre requis de licences de tout type.
- c. **Polices.** Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé uniquement à :
 - incorporer des polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation dans les polices ; et
 - les télécharger temporairement vers une imprimante ou un autre dispositif de sortie pour imprimer un contenu.

- d. **Icônes, images et sons.** Pendant que le logiciel est en cours d'exécution, vous êtes autorisé à utiliser ses icônes, ses images, ses sons et ses données multimédias, mais pas à les partager. Vous êtes autorisé à utiliser les échantillons d'images, sons et médias fournis avec le logiciel uniquement à des fins non commerciales.
 - e. **Interdiction de dissociation du logiciel serveur.** Vous n'êtes pas autorisé à dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs environnements de système d'exploitation sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cela s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même matériel physique.
 - f. **Nombre maximal d'instances.** Le logiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du logiciel serveur qui peuvent être exécutées dans des environnements de système d'exploitation physiques ou virtuels sur le serveur.
 - g. **Fonctionnalités supplémentaires.** Microsoft peut fournir des fonctionnalités supplémentaires pour le logiciel. D'autres termes du contrat de licence et redevances peuvent s'appliquer.
4. **ACTIVATION ET VALIDATION.** Vous utiliserez la clé de produit appropriée pour l'activation et la validation du logiciel. Votre droit d'utiliser ce logiciel après le délai spécifié dans le logiciel est limité, à moins de l'activer. Vous n'êtes pas autorisé à continuer d'utiliser le logiciel après un échec d'activation et vous ne pouvez pas contourner l'activation ou la validation. Dans les deux cas, des frais de communication (Internet, téléphone, SMS) peuvent s'appliquer.
5. **ACTIVE DIRECTORY.** 30 jours après la date d'installation initiale, le logiciel vérifiera régulièrement que l'état du domaine Active Directory est correctement configuré, comme indiqué dans l'Article 2b.ii. ci-dessus. Si la vérification échoue, vous recevrez des avertissements afin de corriger la configuration, et une continuation de non-conformité fermera le logiciel. Une fois la configuration modifiée, les avertissements et les arrêts automatiques cesseront.
6. **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES DONNÉES.** Nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Certaines fonctionnalités du logiciel, lorsque vous les utilisez, peuvent envoyer ou recevoir des informations. La majorité de ces fonctionnalités peuvent être désactivées depuis l'interface utilisateur. Vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez que Microsoft collecte, utilise et transmette ces informations selon les conditions définies dans la Déclaration de Confidentialité de Microsoft disponible sur le site (aka.ms/privacy) et selon les conditions éventuellement définies dans l'interface utilisateur des fonctionnalités logicielles.
7. **TECHNOLOGIE DE STOCKAGE DE DONNÉES.** Le logiciel serveur peut inclure une technologie de stockage de données dénommée Windows Internal Database. Les composants du logiciel serveur font appel à cette technologie pour stocker les données. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à accéder à cette technologie de toute autre manière au titre du présent contrat.

8. RESTRICTIONS. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. Le présent contrat vous confère certains droits d'utilisation du logiciel. Microsoft se réserve tous les autres droits. À moins que la réglementation applicable ne vous confère d'autres droits nonobstant la présente limitation, vous n'êtes autorisé à utiliser le logiciel qu'en conformité avec les termes du présent contrat. À cette fin, vous devez vous conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel, qui limitent vos droits d'utilisation du logiciel. Pour plus d'informations, consultez le site aka.ms/userights. Vous n'êtes pas autorisé à :

- contourner les restrictions ou les limitations techniques intégrées au logiciel ;
- reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ni à tenter de toute autre manière de détourner son code source, sauf et uniquement dans la mesure où : (i) c'est autorisé par la réglementation applicable, ou (ii) les termes du contrat de licence tiers régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel vous y autorisent ;
- utiliser les fichiers et composants du logiciel dans un autre système d'exploitation ou une application exécutée sur un autre système d'exploitation ;
- effectuer plus de copies du logiciel que ce qui est autorisé dans le présent contrat ou par la réglementation applicable, nonobstant la présente limitation ;
- publier le logiciel en vue d'une reproduction par autrui ;
- louer ou prêter le logiciel ; ou
- utiliser le logiciel en association avec des services d'hébergement commercial.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous autorisent pas à exploiter des brevets appartenant à Microsoft ou tous autres droits de propriété intellectuelle de Microsoft sur le logiciel ou tous dispositifs qui accèdent au dispositif.

9. MISES À JOUR. Le logiciel recherche régulièrement des mises à jour du système et peut les installer automatiquement. Vous êtes autorisé à utiliser uniquement les mises à jour de Microsoft ou de sources agréées, et Microsoft peut exiger la mise à jour automatique de votre système pour pouvoir vous fournir ces mises à jour. En acceptant le présent contrat, vous consentez à recevoir ce type de mises à jour automatiques sans autre préavis.

10. COPIE DE SAUVEGARDE. Vous êtes autorisé à effectuer une (1) copie de sauvegarde du support du logiciel. Vous ne pouvez l'utiliser que dans le but de créer des instances du logiciel.

11. LOGICIEL EN REVENTE INTERDITE (« Not for Resale » ou « NFR »). Vous n'êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de Revente Interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).

12. **LOGICIEL EN VERSION ÉDUCATION (« Academic Edition » ou « AE »).** Pour utiliser un logiciel portant la mention de Version Éducation (« Academic Edition » ou « AE »), vous devez avoir la qualité d'« Utilisateur Éducation Autorisé » (Qualified Educational User). Pour savoir si vous avez cette qualité, rendez-vous sur le site aka.ms/academicedition ou contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays.
13. **VERSION ANTÉRIEURE.** Au lieu de créer, stocker et utiliser le logiciel, pour chaque instance autorisée, vous pouvez créer, stocker et utiliser une instance d'une version antérieure. Le présent contrat s'applique à votre utilisation de la version antérieure que vous choisirez d'utiliser. Afin d'éviter toute incertitude, en choisissant la version antérieure, vous n'êtes pas autorisé à créer, stocker ou utiliser un nombre d'instances du logiciel supérieur à celui autorisé en vertu du présent contrat. Si la version antérieure comprend différents composants n'étant pas couverts par le présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version antérieure s'appliquent à leur utilisation. Microsoft n'est pas tenue de vous fournir des versions antérieures. Vous pouvez à tout moment remplacer une version antérieure par la présente version du logiciel.
14. **PREUVE DE LICENCE (« PROOF OF LICENSE » OU « POL »).** Si vous avez acquis le logiciel sur un disque ou sur tout autre support, une étiquette authentique de Preuve de Licence (« Proof of License » ou « POL ») Microsoft accompagnant une copie authentique du logiciel permet d'identifier qu'il s'agit d'un logiciel concédé sous licence. Pour être valable, l'étiquette doit être apposée sur l'emballage Microsoft. Si vous recevez l'étiquette séparément, elle n'est pas valable. Vous devez conserver l'emballage sur lequel est apposée l'étiquette pour prouver que vous êtes autorisé à utiliser le logiciel. Pour savoir si un logiciel Microsoft est authentique, consultez le site aka.ms/genuine.
15. **TRANSFERT À UN TIERS.** Le premier utilisateur du logiciel est autorisé à le transférer, ainsi que le présent contrat et les CAL, directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et l'étiquette de Preuve de Licence (« Proof of License » ou « POL »). Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel.

Rien dans le présent contrat n'interdit le transfert du logiciel dans la mesure permise par la réglementation applicable si le droit de distribution a été épuisé.

16. **AVERTISSEMENT RELATIF AUX NORMES VISUELLES H.264/AVC, MPEG-4 ET AUX NORMES VIDÉO VC-1.** Le présent logiciel peut contenir la technologie de décodage H.264/AVC, MPEG-4 et/ou VC-1. MPEG LA, L.L.C. exige la diffusion de l'avertissement suivant :

LA LICENCE DE CE PRODUIT EST ACCORDÉE CONFORMÉMENT AUX LICENCES VISUELLES H.264/AVC, MPEG-4 PART 2 ET VC-1 BREVETÉES POUR UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL EN VUE (i) D'ENCODER UNE VIDÉO CONFORMÉMENT AUX NORMES CI-DESSUS (LES « NORMES VIDÉO ») ET/OU (ii) DE DÉCODER UNE VIDÉO AVC, MPEG-4 PART 2 ET VC-1 QUI A ÉTÉ ENCODÉE PAR UN UTILISATEUR ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE ET/OU A ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉO AUTORISÉ À FOURNIR CES VIDÉOS. AUCUNE

LICENCE NE POURRA ÊTRE ACCORDÉE OU ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME IMPLICITE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE MPEG LA, L.L.C. ; pour cela, consultez le site mpegla.com.

17. **ADOBE FLASH PLAYER.** Le logiciel inclut Adobe Flash Player, qui vous est concédé sous licence en vertu des termes du contrat de licence d'Adobe Systems Incorporated, disponible à l'adresse (aka.ms/adobeflash). Adobe et Flash sont des marques déposées ou commerciales d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.
18. **COMPOSANTS DE TIERS.** Le logiciel peut inclure des composants de tiers accompagnés de mentions légales distinctes ou régis par d'autres contrats, comme décrits dans le(s) fichier(s) ThirdPartyNotices fourni(s) avec le logiciel, le cas échéant.
19. **RESTRICTIONS GÉOGRAPHIQUES ET À L'EXPORTATION.** Si l'utilisation du logiciel est limitée à une zone géographique donnée, vous ne pouvez activer ce logiciel que dans cette zone géographique. Vous devez également vous conformer à toutes les lois et réglementations d'exportation nationales et internationales applicables au logiciel, et en particulier aux restrictions relatives aux destinations, aux utilisateurs finaux et à l'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions géographiques et à l'exportation, consultez les sites (aka.ms/georestrict) et (aka.ms/exporting).
20. **SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE.** Microsoft fournit des services d'assistance technique pour le logiciel, tels que décrits sur le site aka.ms/mssupport.
21. **INTÉGRALITÉ DES ACCORDS.** Le présent contrat (y compris la garantie ci-dessous) ainsi que les termes concernant les suppléments, les mises à jour, les services Internet et d'assistance technique que vous utilisez constituent l'intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel et les services d'assistance technique.
22. **DROIT APPLICABLE.** Les lois de l'État ou du pays où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, du pays de votre siège social) régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, de concurrence déloyale, de garantie implicite, d'enrichissement sans cause et de délits, sans donner d'effet aux principes régissant les conflits de lois.
23. **VARIATIONS SELON LES RÉGIONS.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État ou pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

- a. **Australie.** La « Garantie Limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties statutaires fournies par la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law).

Dans le présent Article, « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft fournit la garantie expresse. Nos biens sont accompagnés de garanties ne pouvant être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law). Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou de dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l'échange des biens si ces derniers ne sont pas d'une qualité acceptable et que le défaut n'entraîne pas un dysfonctionnement majeur.

- b. **Canada.** Vous pouvez choisir de désactiver la fonctionnalité de mise à jour automatique ou désactiver la connexion Internet de votre dispositif pour ne plus recevoir de mises à jour. Reportez-vous à la documentation du produit pour savoir comment désactiver les mises à jour pour votre dispositif ou logiciel spécifique.
- c. **Union européenne.** Les restrictions en matière d'utilisation éducative de l'Article 12 ci-dessus ne s'appliquent pas dans les juridictions énumérées sur le site suivant : (aka.ms/academicuse).
- d. **Allemagne et Autriche.**

- (i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, en grande partie, selon la description dans la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Microsoft n'accorde toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.
- (ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.

- e. **Autres régions.** Consultez le site (aka.ms/variations) pour connaître les dispositions légales spécifiques à votre région.

GARANTIE LIMITÉE

Microsoft garantit qu'un logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions ou qui sont le résultat de tout autre événement indépendant de la volonté de Microsoft. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée d'un (1) an. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période d'une année ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

Microsoft n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft exclut toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.** Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.

En cas de violation de la garantie limitée par Microsoft, cette dernière pourra, à sa convenance, soit : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif Microsoft sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).**

PROCÉDURES DE GARANTIE

Pour bénéficier d'une assistance ou d'un remboursement, vous devez remettre une copie de votre justificatif d'achat et suivre la procédure de retour de Microsoft, qui peut exiger que vous désinstalliez le logiciel et le retourniez à Microsoft, ou que vous retourniez le dispositif Microsoft sur lequel est installé le logiciel avec l'étiquette de certificat d'authenticité Windows mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif).

1. États-Unis et Canada. Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie ou des informations sur la procédure d'obtention d'un remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis ou au Canada, veuillez contacter Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou consultez le site (aka.ms/nareturns).
2. Europe, Moyen-Orient et Afrique. Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, contactez Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande, ou l'affilié Microsoft qui se trouve dans votre pays (aka.ms/msoffices).
3. Australie. Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.
4. Autres pays. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (aka.ms/msoffices).

EULAID:April2018_UE_ESS_fr-FR